

LE TRIBAIN

Le magazine d'information de Bain-de-Bretagne

Dossier / p. 12

UN TISSU ÉCONOMIQUE À PRÉSERVER

p.4 / De nouvelles missions
pour le CCAS

p.20 / Le CME en
pleine action

En raison de la situation sanitaire, les informations communiquées ici sont susceptibles d'évoluer d'ici la tenue des élections. Pour toute confirmation, il convient de consulter le site www.baindebretagne.fr.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les dimanches 20 et 27 juin doivent se dérouler les élections départementales et régionales.

Les conseillers départementaux et régionaux sont élus pour 6 ans. Pour les élections départementales, dans chaque canton, un binôme (une femme et un homme) sera désigné au scrutin majoritaire à 2 tours. De leur côté, les conseillers régionaux sont élus selon un scrutin proportionnel à deux tours, avec une prime à la majorité.

Pour voter, il convient d'être inscrit sur la liste électorale de sa commune. Le jour du scrutin, l'électeur devra présenter une pièce d'identité et sa carte électorale.

De nouveaux bureaux de vote

En raison de la situation sanitaire et pour assurer une plus grande distanciation, il est prévu, pour ces élections, d'installer les bureaux de vote au niveau du complexe sportif du Chêne vert.

Le bureau de vote 1 sera ainsi situé dans la salle de sport du Collège. Les bureaux de vote 2 et 3 seront au niveau de la salle de tennis, en face des courts extérieurs, et les bureaux 4 et 5 dans la salle du Lycée. Les horaires d'ouverture des bureaux restent inchangés, de 8h à 18h.

Au sein de chaque bureau de vote, le port du masque sera obligatoire. Chaque électeur devra prévoir son stylo, afin de signer la liste d'émargement.

Recherche de scrutateurs

À chaque scrutin, la Mairie sollicite des personnes volontaires pour être scrutateurs et assurer le dépouillement des bulletins de vote. Si vous êtes intéressés pour participer à cette opération, il convient de vous faire connaître auprès de la Mairie (courriel : accueil@ville-baindebretagne.fr).

Ma procuration en ligne

Une procédure numérique est désormais proposée pour l'établissement des procurations de vote. Dans le même temps, la procédure sous format papier reste possible. Par internet, la personne saisit en ligne sa demande de procuration depuis le site www.maprocuration.gouv.fr.



En retour, elle reçoit un courrier électronique qui valide sa demande et précise une référence de dossier à 6 caractères.

Il convient ensuite de se rendre dans un commissariat de police ou en gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité. Après un contrôle des données, l'agent sur place valide la transmission de la procuration vers la mairie concernée. La transmission se fait de façon instantanée et est entièrement dématérialisée.

En mairie, la personne en charge du dispositif procède aux vérifications habituelles avant d'enregistrer ou d'invalidier la procuration. L'électeur en est informé directement par un message.

SOCAB
MENUISERIE

A votre service
Michel Demy

06 70 45 37 38
RGE

Amélioration du confort de votre habitat
Economie d'énergie
Rénovation Énergétique
-Soufflage combles perdus
-Isolation par l'extérieur I.T.E
-Menuiserie extérieure

TVA 5,5%* / Aide gouvernementale*

AMENAGEMENT INTERIEUR - PLACO - COMBLES
OSSATURE BOIS - TERRASSE

CVnettoyage

NETTOYAGE DE LOCAUX
REMISE EN ÉTAT
VITRERIE
ENTRETIEN COURANT

02.99.43.24.64 / 06.87.61.08.29

Auberge
Le Gentily's
Cuisine de saison

78, avenue du Général Patton
35470 BAIN DE BRETAGNE
Tél. 02 99 43 83 83
www.legentilys.fr

Fermé le dimanche soir et lundi

- 02 / VIE QUOTIDIENNE
- 03 / SOMMAIRE / ÉDITO
- 04 / COHÉSION SOCIALE / ENFANCE JEUNESSE
- 06 / AMÉNAGEMENT / URBANISME / SÉCURITÉ
- 08 / VIE CULTURELLE
- 10 / TOURISME & PATRIMOINE
- 12 / DOSSIER
- 16 / VIE SPORTIVE
- 18 / ENVIRONNEMENT & AFFAIRES AGRICOLES
- 20 / AFFAIRES SCOLAIRES & EXTRASCOLAIRES
- 22 / MINORITÉ
- 23 / RÉTROSPECTIVE
- 24 / AGENDA

LE TRIBAIN

Le magazine d'information de Bain-de-Bretagne

Mairie - 21 rue de l'Hôtel de Ville
35470 Bain-de-Bretagne
Tél. 02 99 43 70 24

Directeur de la publication :

Dominique BODIN

Rédaction/Photos : Service

communication (tél. : 02 99 43 09 27) /

Mairie de Bain-de-Bretagne / Shutterstock

/ Mademoiselle Nolwenn / Dignité

cimetière / Opus 17 / Bain de cultures

/ Cocon de Gaëlle / Fondax / Edicolor /

CN2B / Ime / Collège St Joseph / École

La Guédélais et H. Guérin / Smictom / La

Ressourcerie

Conception et réalisation :

L'Herbe Folle / www.herbe-folle.fr.

Impression : Groupe IMPRIGRAPH / IOV

COMMUNICATION / RC 875 780 207 B

Dépôt légal n°1886 - Mai 2021

Magazine gratuit / 3700 exemplaires.



CROIRE EN L'AVENIR !



Avec le printemps, l'espoir renaît. Celui de sortir, progressivement, de la crise de la Covid et de retrouver une vie plus normale, permettant davantage d'échanges et de rencontres, de convivialité et d'animations.

La Municipalité a beaucoup œuvré dans ce domaine, en fournissant un barnum afin que les habitants puissent venir se faire tester place Henri IV, en ouvrant à la demande de M. Jacques Ranchère, Sous-préfet de Redon, un centre de vaccination dans notre salle des Fêtes, en luttant contre l'abandon des masques dans les rues, en fournissant des masques aux enfants des écoles et aux habitants, en rappelant les règles sanitaires par divers moyens, en invitant ceux qui ne respectaient pas le port du masque à le faire. Il nous faut poursuivre ces mesures de précaution et respecter les prescriptions en la matière afin de pouvoir espérer profiter de la meilleure manière possible des mois à venir. Je voudrais ici remercier l'action des services de la Ville pour ce qu'ils ont mis en œuvre, le Pôle santé de Bain-de-Bretagne et l'hôpital Saint Thomas de Villeneuve pour avoir organisé les aspects médicaux du centre de vaccination, la Communauté de communes pour son aide, la Sous-préfecture pour son engagement et sans laquelle rien ne se serait fait.

2021 est là

Le Conseil municipal en place a voté son projet de Budget, lançant par la même occasion les projets structurants dont vous bénéficierez dans quelques mois et années. Le jury de concours, organisé pour choisir l'architecte qui conduira les travaux de la nouvelle école Henri Guérin, s'est tenu. Les travaux de réfection du boulevard Jules Jouin, lancés durant la mandature précédente, sont enfin achevés, malgré les retards dus au remplacement non prévu du pluvial. Le nouvel aménagement a été inauguré.

Bain-de-Bretagne sera le 29 juin prochain "ville relais étape" du Tour de France 2021. Un barnum sera à cette occasion installé par ASO (la société en charge de l'organisation du Tour de France) qui en profitera pour animer le secteur du Chêne vert. De nombreuses associations sportives et culturelles, des établissements scolaires, l'Esat et les commerçants sont mobilisés pour rendre la ville attrayante, animée, joyeuse.

La maîtrise d'ouvrage du gymnase qui viendra remplacer celui du Chêne vert est lancée. Ce gymnase sera construit avenue du Bois Greffier, libérant ainsi de l'espace sur le site actuel et déconcentrant les pratiques sportives.

Le fleurissement de la ville se poursuit afin que vous soyez fiers et heureux d'habiter Bain-de-Bretagne. Le fleurissement des trottoirs a été rendu possible, sur dossier, par une délibération du Conseil municipal.

D'ici la fin de l'année, les travaux de la piscine devraient commencer. La Ville va pour ce faire mettre à disposition des entreprises le Palier, perturbant ainsi pour environ deux années la manière de se garer lorsque vous voulez vous promener autour de l'étang. Mais c'est un mal nécessaire.

Il ne nous reste plus qu'à espérer que la Covid nous abandonne pour profiter de tout ce que les élus, les agents et les associations prévoient d'organiser : Fête de la musique, 14 juillet, Tour de Bretagne cycliste, etc.

Vous aurez compris que la Municipalité (élus de la majorité et de la minorité, agents et services) est résolument tournée vers l'avenir pour apporter à chacun(e) d'entre vous animations, joie de vivre et qualité de vie.

Dominique BODIN

Maire de Bain-de-Bretagne

DE NOUVELLES MISSIONS POUR LE CCAS

Comme annoncé dans le précédent Tribain, le CCAS a changé de dimension. A contrario des rumeurs qui ont circulé ici ou là, ce service ne disparaît pas. Bien au contraire.



/ Au CCAS, les usagers peuvent bénéficier de différents outils et services.

Le CCAS a été doté de nouveaux bureaux situés au 1^{er} étage du bâtiment administratif, rue de l'Hôtel de Ville, en amont de la Médiathèque. La surface d'accueil a quadruplé. Le CCAS dispose maintenant de deux bureaux pour recevoir les ayants droit ainsi qu'une grande salle dotée d'un ordinateur permettant à chacun d'effectuer les premières démarches administratives.

Le Conseil d'administration du CCAS, dans sa réunion du 26 janvier dernier, a voté l'évolution de ses missions qui vont être progressivement déployées :

- Poursuite de l'accueil des bénéficiaires et des ayants droit
- Poursuite de l'offre de complémentaire santé collective (*lire ci-dessous*)
- Orientation vers les services adéquats
- Aide financière ponctuelle
- Gestion de la Halte aux passants
- Relance de Bain de Causette
- Relations avec le Cdas et la Maison de l'emploi et des services

- Mise en place d'une cellule d'écoute contre les violences intrafamiliales ainsi qu'une cellule d'écoute contre les conduites addictives en partenariat avec l'hôpital St Thomas de Villeneuve, les services sociaux, le CISPD (Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance), la gendarmerie et les associations locales œuvrant dans le domaine
- Informations sur les emplois disponibles localement
- Mise en œuvre d'un plan de lutte contre les précarités énergétiques
- Attribution, sous condition de ressources, d'un Pass culture et sport, quel que soit l'âge pour renforcer le lien social et la pratique culturelle et sportive (*lire p. 9*)



/// RENSEIGNEMENTS

Pour en savoir davantage, il convient de contacter le CCAS : 02 99 43 77 34.



LE SERVICE D'AIDE À DOMICILE

La fermeture du service d'aide à domicile, engagée depuis 2018, a été actée. Le service est désormais fermé depuis le 1^{er} mai. L'objectif est bien de se rapprocher au plus près, et en partenariat avec les acteurs locaux, des concitoyens les plus fragiles et les plus isolés.

UNE OFFRE DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COLLECTIVE

Avec l'appui du CCAS, un dispositif de complémentaire santé collective a été mis en place sur la commune en octobre 2019. La Mairie a souhaité reconduire cette action pour l'année 2021.



Le dispositif est susceptible d'intéresser un grand nombre de personnes :

retraités, commerçants, artisans et chefs d'entreprise, demandeurs d'emploi mais aussi les salariés qui ne bénéficient pas d'une mutuelle collective obligatoire. L'adhésion se fait sans condition d'âge ou de santé.

Le principe est d'obtenir, grâce à un effet de nombre, une couverture des dépenses de santé à un coût réduit, avec des garanties égales voire

supérieures. Il s'agit aussi de répondre aux besoins des personnes qui, par manque de moyens, renoncent à souscrire à une mutuelle.

/// RENSEIGNEMENTS

Les représentants de la société Axa pour le secteur de Bain-de-Bretagne sont : M. Durand - Tél. : 06 72 43 76 59 et M. Lejoly - Tél. : 06 01 85 09 87

NOUVELLE DÉLÉGATION ET NOUVELLE COMMISSION

Depuis le 10 décembre dernier, la commission Actions sociales a été modifiée pour devenir la commission Cohésion et actions sociales, Enfance et jeunesse, Ressources humaines.

Fabienne Léon, première Adjointe, en assure la responsabilité prouvant, s'il le fallait, l'intérêt que l'équipe municipale porte à la problématique de la cohésion et des actions sociales. Dans cette mission, elle



/ La commission en réunion.

est épaulée par trois Conseillers délégués : Claudine Souliman (déléguée au lien intergénérationnel et à Bain de Caulette), Emmanuel Geffray (délégué au Bien vivre ensemble) et Youen Bazin (délégué à la Jeunesse) ; ainsi que les Conseillers municipaux que sont Florence Manceau, Valérie Chassat, Emmanuelle Danet et Yves Thébault.

Cette commission a pour objectif de créer et de faire vivre le lien social entre tous les habitants de 0 à 99 ans. Elle travaille en appui et en collaboration avec le Centre communal

d'action sociale. Mais ses missions propres passent par le dialogue avec toutes les associations à caractère social, la structuration des relations avec les bailleurs sociaux, la mise en place, avec les autres commissions spécifiques, de différents "conseils consultatifs", sans oublier le travail autour de l'offre des occupations proposées à la Jeunesse, mais aussi aux moins jeunes. Beaucoup de transversalité donc avec les autres commissions dans la vie de cette nouvelle commission.

Cela apparaît clairement : le Bien vivre ensemble et le lien intergénérationnel sont au cœur des préoccupations des élus.

COLLECTIF DIGNITÉ CIMETIÈRE

En février dernier, le collectif Dignité cimetière de Bain-de-Bretagne a été de nouveau sollicité pour accompagner, lors de ses obsèques, une personne isolée. Une démarche qui vise à lui rendre un dernier hommage avec humanité.

C'est en décembre 2019 que la Mairie de Bain-de-Bretagne a signé la charte départementale pour des obsèques dignes et une sépulture décente. Cette charte compte actuellement 30 communes signataires. L'action du collectif a été distinguée en 2020 par le Département au titre de l'innovation sociale et elle continue de se développer.

Dans cet objectif, début février, le collectif de Bain-de-Bretagne est allé devant l'assemblée des maires qui réunit régulièrement les vingt maires de la Communauté de communes afin de présenter cette démarche pour laquelle l'Ille-et-Vilaine est pilote en France.

Pour permettre à des personnes isolées et/ou aux ressources insuffisantes de disposer de sépultures décentes, une réflexion sur la réutilisation de monuments funéraires, installés sur des concessions échues, a été menée



/ Le collectif s'emploie afin d'essayer d'installer des monuments funéraires sur les tombes des personnes défuntées qu'il accompagne.

entre les différents partenaires : Mairie, CCAS, Services techniques municipaux, entreprises de marbrerie et le collectif. D'autres communes du département sont dans la même démarche. Et chaque année, à la Toussaint, le

collectif continue de fleurir les tombes des personnes accompagnées.

/// RENSEIGNEMENTS

Pour contacter le collectif :
collectifdcba@gmail.com

LES TRAVAUX DU BOULEVARD JULES JOUIN SONT TERMINÉS

Les travaux de réhabilitation du boulevard, engagés par l'ancienne équipe municipale, sont désormais terminés. C'est la première réalisation majeure de ce mandat.

À l'origine, l'ensemble des travaux était programmé sur une durée de 4 mois environ. Mais plusieurs contretemps sont venus perturber ce planning. Une première suspension est intervenue en mars 2020, en raison de la crise sanitaire. Puis, la découverte de fissures importantes sur le réseau d'eaux pluviales a nécessité d'entreprendre des travaux de remplacement.

À l'issue des dernières opérations préparatoires, telles que l'effacement des réseaux dans le carrefour de la place de la Victoire et la reprise des branchements d'eau, l'aménagement a pu recommencer en début d'année 2021 et s'est terminé récemment.

L'ensemble des opérations représente une enveloppe totale de 740 703 € HT. Les principales dépenses sont détaillées dans le tableau.

Aménagement de la voirie (société Eurovia)	Remplacement du réseau d'eaux pluviales (Surcin TP)	Effacement des réseaux dans le carrefour (SDE)	Végétalisation et maçonnerie (Althéa Nova)
464 524 €	171 789 €	30 381 €	42 815 €



/ Le boulevard Jules Jouin avant et après travaux (ci-dessous).



INAUGURATION

Les conditions sanitaires ne permettant toujours pas de grands rassemblements, la Municipalité a organisé une déambulation dans le boulevard, en présence des élus de la précédente mandature ayant œuvré sur ce projet. Ce temps fort a permis également d'aller à la rencontre des riverains.

LE LOTISSEMENT DE LA NOË

Le lotissement communal de la Noë regroupe 10 terrains destinés à la construction de maisons individuelles. Dans ce cadre d'exception, en face de l'étang, des parcelles sont encore disponibles.

Suite à la procédure d'attribution des lots mise en place par la Mairie en début d'année, il reste à ce jour 6 terrains à vendre. Leur superficie est comprise entre 452 et 843 m². Les personnes intéressées doivent désormais se rapprocher du service Aménagement urbain de la Mairie. La vente des lots n'est soumise à aucun critère de sélection. Les promoteurs, constructeurs ou marchands de biens sont en revanche exclus afin d'éviter toute spéculation.

RENSEIGNEMENTS

Courriel : urba@ville-baindebretagne.fr

Ou consultez le site www.baindebretagne.fr.



/ Le plan du lotissement avec l'indication des lots déjà attribués (sous réserve de modifications intervenues récemment).



PLUiH

Depuis juillet 2020, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUiH) remplace les documents d'urbanisme communaux. Ce document fixe de grandes orientations pour accompagner l'évolution de nos territoires jusqu'en 2035. Et à court terme, il pose un cadre réglementaire pour l'instruction au quotidien des autorisations du droit des sols (permis de construire, déclarations préalables...).

Avant de réaliser un projet, il est primordial de consulter le PLUiH. L'ensemble des pièces du document sont à disposition sur le site de la Communauté de communes.

L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Néanmoins, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit en assurer l'entretien courant, en vertu d'un arrêté pris par la Mairie.

Cette règle comprend par exemple l'enlèvement des feuilles mortes, des débris ou de la neige le cas échéant. Il appartient également aux particuliers d'assurer les travaux de désherbage et d'élagage pour empêcher l'avancée des plantations du domaine privé sur les voies communales.

Ces devoirs qui incombent aux particuliers ne leur donnent pas pour autant le droit d'occuper le trottoir. Par exemple, si le stationnement des véhicules est interdit dans la rue, il l'est également pour le riverain devant chez lui. Et s'il est autorisé, la place située devant son domicile ne constitue pas un espace réservé. En cas d'abus ou d'infraction, il est donc possible d'être verbalisé.



/ Un bon usage des trottoirs est nécessaire pour le confort de tous les habitants

TAXES D'URBANISME

La réalisation de certains travaux peut entraîner l'application de taxes. Il est utile de les connaître afin de mesurer leur impact financier sur son projet.



La Taxe d'aménagement (TA)

Elle s'applique pour les opérations de construction, de reconstruction ou d'agrandissement, mais aussi pour les installations ou les aménagements de toute nature soumis à un régime d'autorisation (aire de stationnement, piscine découverte...). Les infractions ayant fait l'objet d'un procès-verbal sont également concernées.

La Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

La PFAC est exigible lors du raccordement d'une construction, de toute nature. Elle s'applique aussi bien quand la construction est antérieure ou postérieure à la mise en place du réseau d'assainissement collectif.

La Redevance d'archéologie préventive (RAP)

Cette redevance est appliquée pour des travaux ou des aménagements, quand les conditions suivantes sont toutes réunies :

- un impact sur le sous-sol, avec des fondations d'une profondeur supérieure à 50 cm
- l'établissement d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable
- la création d'une surface plancher ou d'une emprise au sol de plus de 5 m²

/// RENSEIGNEMENTS

Pour plus d'informations, un document détaillé est disponible auprès du service Urbanisme de la Mairie (urba2@ville-baindebretagne.fr). Il est également en ligne sur le site internet de la Ville.

LE BAIN'ZINE EST SORTI

Il y a un peu plus d'un an, la Médiathèque avait lancé son projet d'un fanzine local. L'idée était de rassembler dans un seul document les productions graphiques de toutes les personnes intéressées.

Les réalisations pouvaient être de nature variée (bandes dessinées, histoires illustrées avec des photos, des dessins, des gravures ...). Mais pour les relier entre elles, il était convenu qu'il y ait une connotation locale dans les histoires racontées.

Malgré une année 2020 particulièrement perturbante, le projet a pu avancer avec l'accompagnement de Mandragore, une auteure et illustratrice professionnelle installée à Guipry-Messac. Elle a notamment animé plusieurs ateliers.



Le magazine a été dévoilé dans sa version finale il y a quelques semaines. Au fil des pages du fanzine, 8 histoires originales sont à découvrir. Si certaines sont contemporaines, d'autres s'inscrivent dans le passé ou le futur. Autour de personnages en tout genre, le lecteur pourra reconnaître bon nombre de lieux symboliques de Bain-de-

Bretagne (le moulin de Bertaud, les anciens lavoirs, l'hôtel de ville, la médiathèque, l'église ...).

Grâce au talent de tous ces auteurs et illustrateurs, notre ville se trouve joliment mise en scène. Le document peut être consulté sur le site internet de la Ville et à la médiathèque.



/ Plusieurs planches de dessins réalisées par les auteurs du fanzine ont été exposées dans la médiathèque.

ANIMATIONS

En raison du contexte sanitaire, des incertitudes fortes demeurent encore quant aux possibilités de programmer à court ou moyen terme des événements publics et leurs modalités d'organisation. Néanmoins, la commission Vie culturelle avance sur certains projets.

Fête de la musique

Une rencontre a été proposée aux différents cafetiers du centre-ville. Si cela est possible, l'événement pourrait être organisé le vendredi 18 juin en centre-ville.

Salon des arts

La 3^e édition du Salon des arts est envisagée les samedi 25 et dimanche 26 septembre, sous réserve de disponibilité de la salle des Fêtes. Lors des précédentes éditions, la manifestation avait réuni 35 artistes amateurs, intervenant dans 3 domaines : la peinture, la sculpture ou la photographie.

Pour les artistes qui souhaiteraient participer cette année, les inscriptions sont actuellement ouvertes et se termineront le 31 mai. Les modalités et les documents d'inscription sont présentés sur le site www.baindebretagne.fr.

3^e Salon des arts
 Bain-de-Bretagne
 ENTRÉE GRATUITE

samedi 25 &
 dimanche 26
 septembre

Photo • Peinture • Sculpture

Inscription des exposants
 du 9 avril au 31 mai

Rens. : www.baindebretagne.fr

35 artistes amateurs seront à découvrir durant deux journées

L'événement se déroulera à la salle des Fêtes, sous réserve de disponibilité de la salle, liée au Covid 19

LE BAIN
 BRETAGNE

PASS CULTURE ET SPORT

Le Pass culture et sport sera mis en place par la Mairie en septembre prochain. Accordé sous conditions de ressources, il servira à aider financièrement les Bainais. Les personnes concernées pourront ainsi accéder à des activités culturelles et sportives proposées par les associations de la commune ou à des spectacles de la Mairie. En fonction des revenus, le montant de l'aide sera de 50 ou 25 € pour l'année et pour une personne.

D'un point de vue pratique, le dossier sera à télécharger depuis le site de la Mairie ou à récupérer auprès du CCAS et devra ensuite être déposé au CCAS.



/ La liste des activités concernées par le Pass culture et sport est en cours d'élaboration.

OPUS 17 PARTAGE LE GOÛT DE LA MUSIQUE

L'école de musique développe depuis de nombreuses années le goût de la musique auprès des habitants du territoire.



/ Certaines activités d'Opus 17 se font depuis plusieurs mois à distance.

C'est en 1997 que l'association Musique pour tous a pris le nom d'Opus 17, en référence aux 17 communes d'où étaient issus les élèves à cette époque. En 2000, Opus 17 est devenu une association intercommunale. Elle bénéficie à ce titre du soutien de la Communauté de communes, en plus de la mise à disposition de locaux par la Mairie, notamment le Clos Loisel.

Aujourd'hui, l'association rassemble plus de 200 élèves de tout âge. Elle intervient à Bain-de-Bretagne, mais aussi sur le territoire de la Communauté de communes et auprès de quelques communes voisines. Au fil du temps, l'offre pédagogique s'est élargie. Actuellement, une vingtaine d'instruments différents sont enseignés, en individuel ou en groupe.

Opus 17 assure aussi la promotion de la musique à l'extérieur, en direction de différents publics. Un atelier chant a par exemple vu le jour avec des résidents de l'Hôpital de Bain-de-Bretagne. Des actions ont lieu également dans des crèches ou des écoles. Une subvention de la Mairie est d'ailleurs accordée pour l'intervention de l'association dans les écoles de la ville autour de la découverte des instruments. Des partenariats existent aussi avec les festivals locaux, le Schmoul et Bain de Blues, ce qui a permis aux jeunes musiciens d'Opus 17 de découvrir d'autres univers.

Quand la Covid s'en mêle

Depuis 2020, l'école de musique apprend à vivre avec la Covid. En novembre, le confinement a obligé les professeurs de musique à reprendre leurs enseignements à distance. Les élèves mineurs avaient pu ensuite revenir à l'école de musique, en respectant un protocole sanitaire strict. Avant les vacances de printemps, cette possibilité avait été arrêtée, en application d'une mesure nationale. Pour les élèves adultes, les cours se font en distanciel depuis plusieurs mois déjà.

En fin d'année, le traditionnel concert de Noël n'a pas pu se faire au sein de l'église. Mais grâce à la mobilisation des élèves, des professeurs et du coordinateur pédagogique, un concert virtuel a été proposé à la place. L'école de musique espère maintenant retrouver rapidement le plaisir de rejouer ensemble et d'accueillir son public lors de différentes manifestations.

/// RENSEIGNEMENTS

Voir le site de l'association : <http://opus17.fr>

UN PEU D'HISTOIRE : QUI ÉTAIT ADOLPHE ORAIN ?



/ Adolphe Orain s'était vu remettre la Légion d'honneur en 1886.

À Bain-de-Bretagne, une avenue porte le nom d'Adolphe Orain. Cet enfant de la commune est né le 19 avril 1834.

Passionné d'histoire locale et folkloriste, Adolphe Orain a beaucoup écrit sur l'histoire de Bain-de-Bretagne, mais aussi bien au-delà. Il est considéré par beaucoup de spécialistes comme l'un des meilleurs dans l'art de collecter les traditions populaires, les contes et les légendes. Il a aussi été un chantre du gallo.

Employé à la Préfecture de Rennes, il entame en parallèle une carrière littéraire et journalistique. En 1888, il quitte la Préfecture pour fonder la Dépêche bretonne, un journal d'inspiration progressiste. S'intéressant aux affaires municipales, il fut aussi Maire de la commune de 1900 à 1902. Un engagement qu'il partageait d'ailleurs avec son frère Jules, lui aussi Maire de Bain-de-Bretagne, de 1891 à 1896.

Jusqu'à sa mort, le 27 avril 1918, il continua d'écrire ses souvenirs, des contes et des poèmes, et de collecter la mémoire populaire. Certains de ses ouvrages sont d'ailleurs disponibles à la médiathèque.

LA PROMOTION DU GALLO

Le 25 mars 2021, le Conseil municipal a voté à l'unanimité la Charte d'engagement "Du Galo, dam Yan, dam Vèr" (en français : du Gallo, oui bien sûr).

La Mairie et l'Institut de la langue galloise, coordinateur du label et de la charte "Du Galo, dam Yan, dam Vèr !", veulent ainsi montrer leur engagement pour des usages de la langue galloise dans la société et permettre son maintien et sa pérennité.

Pour les années à venir, la Mairie s'est engagée sur plusieurs actions : réaliser des supports bilingues de valorisation du patrimoine bâti et naturel local, rédiger des informations en bilingue dans ce magazine, acquérir, mettre en valeur et développer un fonds de langue et de culture galloises au sein de la médiathèque. Des séances de découverte et d'initiation à la langue galloise pourront aussi être proposées. Enfin, la Mairie pourra parrainer et accompagner des entreprises ou des associations

dans une démarche de signature de la charte du gallo.

LIRE ET COMPRENDRE LE GALLO

Le gallo, un parlement qi aïde ao monde a s'entr-durer

A lère les rezultes de l'encerche qemandée par la Rejjon Bertègn en 2018, nen s'avize qe n-i a 5,1% des bertons, pour ben dire 191 000 bounes jens, qi prechent le gallo. (...) O l'encerche-la j'ons pu savair comben qe n-i avat de galozous (...). E j'ons pus aqenetr etout de cai qe v'laent les bertons pour c'qe n-i a de lou parlement. Nen s'avize ben qe le monde de par céz nous vouraent qe n-i arat pus fôt d'enseignement du gallo den les ecoles, pus fôt de pllace pour le gallo den les medias en pus du d'zir q'il ont qe seje erdonè le parlement-la.

Le gallo, un facteur du vivre ensemble

Selon les résultats de l'enquête commandée par la région Bretagne en 2018, 5,1% de la population bretonne soit 191 000 personnes parlent gallo. (...) Cette enquête a permis de mesurer, (...) les attentes des Bretons en matière de langue. Il en ressort une envie très forte de voir plus d'enseignement du gallo dans les écoles, une plus grande présence du gallo dans les médias et l'envie de transmettre.

L'article complet est à retrouver sur le site internet www.baindebretagne.fr.



BAIN DE CULTURES, ENTRE BRETAGNE ET AFRIQUE

L'association fait partie du paysage local depuis mars 2002.

Bain de Cultures s'efforce tout d'abord de mettre en valeur la Bretagne traditionnelle. Cet engagement s'illustre sous différentes formes : la danse, le chant, la musique instrumentale... Les activités se déroulent à l'occasion d'ateliers réguliers, mais aussi parfois lors de stages. De par ses statuts, l'association est également ouverte aux autres cultures traditionnelles. C'est le cas actuellement avec la danse africaine.

Bain de cultures participe à la vie locale en soutenant les manifestations et les initiatives qui permettent de valoriser le patrimoine local, de l'entretenir dans l'imaginaire collectif et d'en assurer la transmission. L'association intervient ainsi lors de randonnées chantées et contées, avec de la musique de rue ou encore pour des concerts et des festou-noz (fêtes nocturnes). En ces temps perturbés, les ateliers réguliers sont suspendus.

L'association espère bien sûr les reprendre dès que possible.

/// CONTACT

Courriel : baindecultures@free.fr

Activités bretonnes :

Serge - Tél. : 02 99 43 90 27

ou Béatrice - Tél. : 06 31 18 49 63

Danse africaine :

Mélanie - Tél. : 06 30 70 05 21



/ Musique, chant, danse... la bonne humeur est de mise avec Bain de cultures.



LE MOT DE L'ASSOCIATION

« Y 'n'a asseu d' resteu encrouilleu o l'maudit corona ; esperons ben qu'y va bento s'émousseu et que j' pourrons m'neu l' drao teurtous. »

« Y en assez de rester enfermé avec ce maudit corona, en espérant qu'il va bientôt s'en aller et que nous pourrons faire la fête entre nous. »



FÊTE DE LA BRETAGNE



La Mairie avait obtenu auprès de la Région le label "Territoire en fête", accordé dans le cadre de la Fête de la Bretagne. Celle-ci devait se tenir du 17 au 23 mai avec de nombreuses animations, élaborées en lien avec les associations locales. Malheureusement, en raison du contexte sanitaire, la Région a décidé d'annuler la manifestation pour cette année.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Après une année de pause liée au Covid, le concours des maisons fleuries est relancé sur la commune.

Trois catégories sont proposées : maisons ou jardins fleuris en campagne / maisons ou jardins fleuris

en ville / fenêtres ou balcons fleuris. Le concours se fait sur inscription. Celles-ci ont lieu actuellement et seront clôturées le dimanche 30 mai.



Le règlement et la fiche d'inscription sont disponibles auprès de l'accueil de la mairie et sur le site www.baindebretagne.fr.

Afin de noter les participants, un jury se déplacera durant les dernières semaines du mois de juin. La remise des prix est prévue en septembre.



UN TISSU ÉCONOMIQUE À PRÉSERVER

/ Depuis le début du mandat, plusieurs réunions ont été organisées avec les acteurs économiques de la ville, et notamment les commerçants.

Il ne faut pas croire que Bain-de-Bretagne n'est qu'une ville dortoir. Parmi ses atouts, il y a notamment un bassin économique important qui rassemble des emplois variés et en nombre. La commune tire profit notamment de sa situation géographique, en particulier par rapport à l'axe Rennes/Nantes.

Annuaire des professionnels

En octobre dernier, la Mairie a édité un annuaire des professionnels. Les commerçants, les entreprises, les professions libérales et les professionnels de santé de Bain-de-Bretagne ont été contactés pour apparaître gratuitement dans ce document, distribué à tous les habitants. Le document est toujours disponible en Mairie et sur le site internet de la Ville.



LE TERRITOIRE DE BAIN-DE-BRETAGNE EN CHIFFRES

311 établissements

(entreprises, commerces, associations, collectivités).

3 760 personnes ont une activité professionnelle sur Bain-de-Bretagne (74 % travaillent dans des établissements de moins de 10 salariés, 20 % dans des établissements de plus de 10 salariés et 6 % sont des auto-entrepreneurs).

Source : Insee

Vous accompagner au quotidien

Ambulances®
Bainaises

02 99 43 74 49

ZA Château Gaillard - Route de Poligné - 35470 Bain-de-Bretagne
80 C, rue de la Gare - 35890 Bourg-des-Comptes

Tout savoir sur nos services, ambulances, VSL, taxis, minibus...

www.ambulances-bainaises.com

LE COCON DE GAËLLE, UN EXEMPLE D'AUTO-ENTREPRISE

À la tête d'un institut de beauté, situé au 5 rue Hippolyte Fillioux, Gaëlle a un parcours atypique.

Cette grande voyageuse a débuté sa carrière dans le commerce. Elle était auparavant en région parisienne. Elle a ensuite choisi de suivre sa passion, l'esthétique, et de venir en Bretagne, sur la terre de ses ancêtres. La jeune femme a installé son auto-entreprise dans notre ville en janvier dernier, notamment pour son dynamisme.

Il a fallu au préalable surmonter toutes sortes de difficultés, comme

par exemple trouver un lieu adéquat et accessible à tout public. Finalement, elle a pu s'installer dans des locaux disponibles, auprès d'un kinésithérapeute.

Pour Gaëlle, ce statut d'auto-entrepreneuse était une évidence afin de pouvoir démarrer son activité avec un coût limité. Elle a désormais à cœur de chouchouter ses clients.



/ Gaëlle a créé son auto-entreprise il y a quelques mois.



C'EST QUOI UNE AUTO-ENTREPRISE ?

Une auto-entreprise est soumise à un régime fiscal et social simplifié. Ce dispositif permet d'exercer très facilement une activité professionnelle indépendante, pour peu qu'elle génère un chiffre d'affaires inférieur à un certain seuil. Cela peut ainsi encourager les personnes à démarrer une activité régulière ou ponctuelle.

LA FONDERIE FONDAX VOIT PLUS GRAND

Si l'entreprise Fondax n'est pas la plus connue de Bain-de-Bretagne, elle affiche cependant des résultats très encourageants.

La société est installée depuis 2000 dans la rue John Wood. Elle réalise des pièces, de petite et de moyenne série, dans différents aciers : carbone, inoxydables ou des alliages à base de nickel. Elle compte 11 salariés et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,7 million d'euros.

« Nos clients se situent principalement en France (à 98 %), explique son dirigeant Jean-Baptiste Touzé. Mais quand on se trouve dans un secteur en crise, il n'est pas facile de maintenir son activité ».

Heureusement, la société a su se positionner sur une niche avec la fabrication de petites séries. Elle peut proposer une grande réactivité en termes de délais de fabrication et être compétitive grâce à ses conseils et ses tarifs. Le recrutement de nouveaux collaborateurs s'avère difficile car l'école, située à Nantes,

qui formait les fondeurs a fermé il y a quelques années. La motivation des candidats et la formation sur le terrain sont donc essentielles.



/ La société sait valoriser ses atouts pour continuer de croître.



NOUVEAU BÂTIMENT

Malgré le Covid, la société ne connaît pas la crise et envisage même de s'agrandir au Grand-Fougeray, dans un bâtiment intégré de 2 000 m² ; son site de Bain-de-Bretagne ne permettant pas de le faire.

Fondax profite de ce changement pour faire un vrai travail sur la pénibilité et sur la réduction des ports de charges, en collaboration avec la Carsat. Les questions environnementales sont aussi prises en compte.

L'installation d'une toiture solaire sur le nouveau bâtiment permettrait de réduire ses besoins en électricité de 25 à 30 %. Comme l'activité de l'entreprise génère de la production d'eau chaude, un réseau de chaleur est également en projet avec les entreprises voisines.

EDICOLOR A RETROUVÉ DES COULEURS

La société compte parmi les entreprises de valeur de Bain-de-Bretagne.



/ Louhenvel Oger, le Président de la société Edicolor.

Cette entreprise familiale depuis 1962 regroupe près de 130 salariés. Elle réalise un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions d'euros et propose une activité diversifiée sur le marché français, mais aussi international.

L'activité historique de l'entreprise est bien sûr le nuancier. Il reproduit les teintes exactes pour répondre à la demande du client et est élaboré grâce à des procédés d'application de différentes peintures. Mais la société a aussi développé une activité d'impression numérique et offset sur tout support, ce qui lui permet de satisfaire les besoins en communication de ses clients. Le service est complet, depuis la conception et la création des visuels jusqu'à l'impression.

Mais ce beau bateau a également connu des tempêtes. En 2015, l'entreprise fut placée en redressement judiciaire. En

cause, des investissements trop lourds ou une stratégie de rapprochement trop audacieuse ainsi qu'une baisse du marché. Malgré ces difficultés, l'entreprise a réussi à se relever sans licencier et à apprendre de ces moments. Pour preuve, malgré la Covid, l'activité s'est maintenue et a même connu une recrudescence. Pour la suite, Edicolor explore de nouveaux secteurs : la fabrication de meubles pour des professionnels, le marché du luxe ou encore la distribution d'échantillons de couleurs aux particuliers.

Emploi

L'entreprise recrute et est toujours en recherche de talents. Former un salarié à la polyvalence prend des années, surtout pour l'activité de nuancier. En matière d'environnement, un long travail a été fait afin de limiter les rejets de particules toxiques dans l'air et respecter les normes environnementales en vigueur.

BUDGET PARTICIPATIF

À partir du 1^{er} juin, les habitants, les associations et les collectifs en tout genre de Bain-de-Bretagne vont pouvoir proposer leur projet pour la commune.

La phase d'inscription est prévue du 1^{er} juin au 30 septembre. Pour présenter un projet, il convient toutefois d'avoir plus de 10 ans. Celui-ci doit également respecter différents critères. Le règlement et l'ensemble des documents nécessaires sont à retrouver sur le site www.baindebretagne ou auprès de l'accueil de la mairie. Grâce au Budget participatif, la population de Bain-de-Bretagne va pouvoir imaginer des projets qui serviront à rendre notre ville toujours plus agréable.

LES 5 ÉTAPES DU BUDGET PARTICIPATIF

TOP DÉPART !

Du 1^{er} juin au 30 septembre 2021

Du 1^{er} octobre 2021 au 31 janvier 2022

Du 1^{er} au 30 avril 2022

Du 1^{er} mai au 31 décembre 2022



ÉTAPE 1

La commune définit l'objectif, les critères et l'enveloppe financière



ÉTAPE 2

Les habitants déposent leurs projets



ÉTAPE 3

La commune étudie leur recevabilité



ÉTAPE 4

Les habitants votent pour leur projet préféré



ÉTAPE 5

Réalisation du projet choisi

LA PRÉSENTATION DE TOUS LES PROJETS LORS D'UNE SOIRÉE

À l'issue de l'étape 3, la Mairie communiquera la liste des projets qui auront été validés. Les personnes en charge de ces projets devront ensuite tenter de convaincre les habitants de voter pour elles. Avant la phase de vote, une soirée sera organisée à la salle des Fêtes pour permettre à chaque candidat de présenter son projet et de le défendre. Cette soirée aura lieu au cours du premier trimestre 2022.

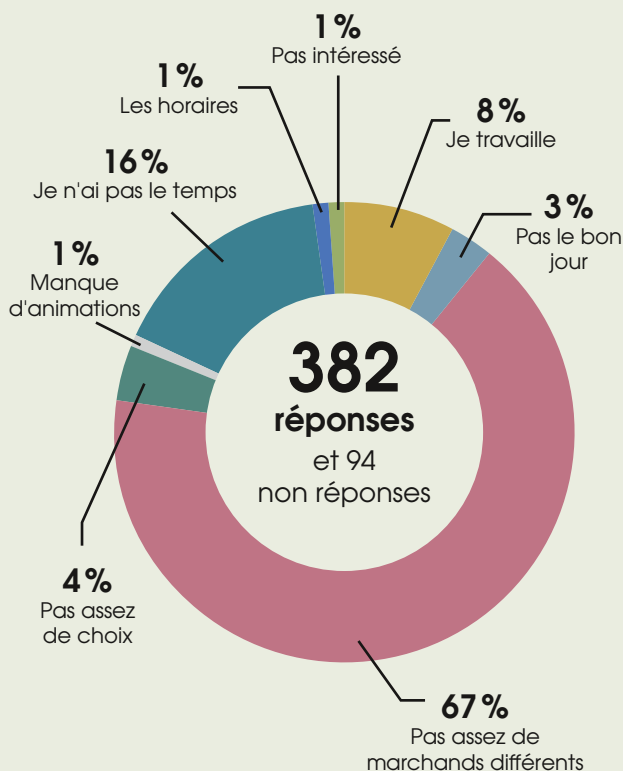
SONDAGE POUR LE MARCHÉ : QUEL SUCCÈS !

476 habitants ont répondu au sondage de la Mairie, mis en place en janvier et février 2021, sur le thème du marché. Les principaux résultats sont présentés ici.

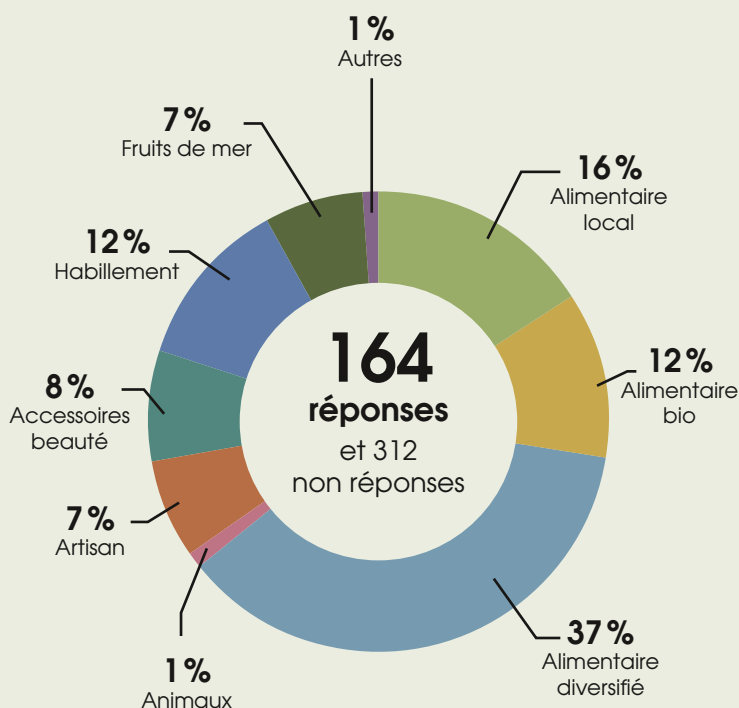
- Parmi les personnes ayant répondu, 83 % avaient moins de 60 ans.
- 64 % des personnes ayant répondu ne viennent jamais sur le marché.
- Pour 73 % d'entre elles, il ressort que l'organisation du marché le lundi matin est un frein pour venir. Parmi les autres moments envisagés dans la semaine, le samedi matin (64 %) et le dimanche matin (62%) ont été cités le plus souvent.
- En ce qui concerne le public qui fréquente le marché, les personnes viennent en majorité (54%) quelques fois par an. Celles qui viennent toutes les semaines sont plus rares (13%).
- Et à la question "Êtes-vous satisfait ou non du marché le lundi matin", les personnes ont répondu en majorité (80 %) "pas du tout" ou "plutôt non".

L'ensemble des résultats du sondage est disponible sur le site de la Ville.

Si vous ne venez jamais au marché, pourquoi ?



Quel type de marchandises aimeriez-vous voir installées sur le marché ?



Les pourcentages sont établis sur la base des avis exprimés. Les non réponses ne sont pas prises en compte.



DE NOUVEAUX VENDEURS

Le marché s'organise autour de vendeurs permanents que les usagers vont retrouver chaque semaine, tout au long de l'année. Mais régulièrement, la place de la République s'étoffe avec des vendeurs occasionnels. Certains d'entre eux sont ainsi venus découvrir et tester le site récemment, en proposant des produits de mercerie, mais aussi du thé et différentes nappes.



HORAIRES ET PROPRETÉ DU CITY-STADE

Depuis son installation il y a quelques mois, le city-stade a su séduire ses utilisateurs.

Avec les beaux jours, la fréquentation de l'équipement devrait croître. Néanmoins, la Municipalité rappelle qu'il est ouvert au public sur un temps limité : de 7h à 21h. En fonction des consignes sanitaires, comme l'application d'un couvre-feu par exemple, ce créneau peut être encore réduit.

Pour les usagers, le respect de ces horaires est indispensable afin de préserver la tranquillité des habitants, situés à proximité. Il est demandé également à chacun de veiller à la propreté des abords du city-stade. Les déchets doivent notamment être déposés dans les poubelles qui sont à disposition. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas et des déchets se retrouvent ainsi trop souvent laissés dans la nature.



/ Le city-stade est accessible en journée sur un temps limité.

RELAIS DU SEMNON



Les organisateurs du Relais du Semnon espèrent pouvoir proposer en septembre prochain la 35^e édition de cette course pédestre en relais.

Pour l'heure, elle est programmée le dimanche 26 septembre. Le parcours prévu doit traverser 16 communes du territoire, avec un départ et une arrivée à Bain-de-Bretagne.

Les conditions d'organisation seront établies dans le respect des mesures barrières et des directives sanitaires qui s'appliqueront à cette date.

/// RENSEIGNEMENTS

Courriel : contact@courses-du-semnon.fr

CLUB NAUTIQUE

Dans un contexte de restriction des activités de loisirs, la voile permet de pratiquer un sport en plein air, dans un cadre naturel tout en respectant les règles sanitaires.

Le Club nautique de Bain-de-Bretagne propose ainsi toute une palette d'activités :

- le Jardin du lac pour les moussaillons de 5-6 ans, une nouveauté du club
- des séances multi-activités pour les 7-12 ans sur Optimist, Funboat ou paddle
- le catamaran (à partir de 12 ans) et la planche à voile (à partir de 14 ans)

Pour la période de mars à juin, un tarif mi-saison est d'ailleurs mis en place. Régulièrement pendant les vacances, le club organise aussi des stages.

Et durant l'été, différentes animations seront au programme : des matinées sur l'eau, pour pratiquer la voile et la glisse avec un encadrement, la location de matériel (dériveur, catamaran, planche à voile...) ou encore des randonnées en paddle sur la Vilaine.



/ Au sein du Club nautique, des activités sont possibles pour tous les âges.



JEU CONCOURS

Sur la page Facebook de la ville, un jeu-concours est proposé du 12 au 16 mai. Les participants peuvent gagner trois bons d'une valeur de 30 € à utiliser pour une activité du Club nautique.

RETOUR SUR UNE ÉPOPÉE : LA COUPE DU SEMNON

Dans son livre "La fabuleuse aventure de la Coupe du Semnon", Bernard Brunel revient sur cette compétition de football qui a animé la vie locale.

En 1971, il y a tout juste 50 ans, douze clubs du secteur se sont rassemblés et ont créé cet événement sportif. L'US Bain-de-Bretagne figure parmi les protagonistes qui ont osé défier les institutions officielles en créant cette Coupe du Semnon. Après les premiers matches, l'épreuve sera finalement reconnue et soutenue. Elle s'adressait aux clubs dont les communes étaient bordées par le Semnon, cette rivière tranquille qui prend sa source en Mayenne.

La renommée de la Coupe du Semnon a atteint son apogée assez vite, la population ayant notamment à cœur de soutenir ses couleurs locales et ses joueurs. Fanfares, banderoles, animations diverses, "C'est leur mondialito" avait ainsi titré L'Éclair, l'hebdomadaire de Châteaubriant, témoin privilégié de cette aventure.

Au fil des années, l'épreuve a connu quelques évolutions. Un Trophée de consolation et un Challenge des espoirs (réservé aux jeunes) sont venus s'ajouter à cette compétition, dont la finale était disputée traditionnellement le lundi de Pentecôte.

En 2007, clap de fin, le comité organisateur décide de tirer sa révérence. L'esprit a changé, les disciplines sportives se sont multipliées et les nouvelles générations se sont tournées vers d'autres horizons.

Partie pour durer quelques années, l'épopée de la Coupe du Semnon se sera prolongée durant 37 saisons. De quoi fournir bon nombre d'anecdotes, de souvenirs, de satisfactions, mais également de déceptions. C'est aussi la loi du sport.

L'US BAIN COURONNÉE À TROIS REPRISES

L'US Bain aura participé à six reprises aux joutes finales de la Coupe du Semnon. Et à trois reprises, le club inscrira son nom au palmarès (1975, 1988 et 2000).

Une "fabuleuse aventure"

Parce que cette compétition a accompagné pendant des années la vie locale et qu'elle a marqué de nombreux acteurs (joueurs, dirigeants, supporters...), Bernard Brunel a voulu en rappeler les principaux faits dans un livre "La fabuleuse aventure de la Coupe du Semnon". Le livre est notamment en vente au magasin E. Leclerc (tarif : 15 €)



/ L'équipe de 1975 © Bernard Brunel.



/ L'équipe de 1988 © Bernard Brunel.



/ L'équipe de 2000 © Bernard Brunel.



RECHERCHE DIRIGEANTS ET ÉDUCATEURS

En prévision de la saison prochaine, le club de football de l'US Bain-de-Bretagne recherche des dirigeants et des éducateurs pour encadrer ses équipes seniors hommes et femmes. Cela concerne aussi bien les matches du dimanche que les entraînements en semaine.

Les personnes intéressées et disponibles peuvent contacter le responsable de la section Football :

Gwenael Le Bezvoet - Tél. 06 46 51 04 07
ou courriel : gbezvoet.usbain@gmail.com

/// RENSEIGNEMENTS

Courriel : breizh.rc04@orange.fr ou la page Facebook Coupe du Semnon

VIVRE EN HARMONIE DANS UNE COMMUNE RURALE

80 % de la commune est situé en zone rurale. C'est un secteur propice aux balades et aux jolis paysages. Mais c'est aussi un lieu d'activités agricoles, indispensables pour nous nourrir.



/ L'activité agricole demeure essentielle.

Le printemps est de retour avec ses belles couleurs. La nature qui s'éveille, les vaches qui broutent dans les prés... Autant d'images de la campagne à voir et à partager. Mais cette campagne vit aussi grâce aux agriculteurs qui travaillent les terres, en respectant de nombreuses règles environnementales. Ils les connaissent et sont régulièrement contrôlés par les instances.

Afin de préparer les champs pour les cultures, l'épandage de lisier et de fumier permet de fertiliser naturellement les sols. Certains assurent également l'épandage des boues de la station d'épuration qui ont pour origine le réseau du tout-à-l'égout du centre-ville.

Ce travail intervient généralement entre mars et août, et peut générer des odeurs. Mais plus globalement, la vie en milieu rural s'accompagne de situations qu'il est nécessaire

de respecter : le chant des coqs, les excréments des vaches sur la route, le bruit des tracteurs et des machines agricoles ou leur transit sur la route, la poussière parfois... Chacun est donc invité à profiter de la beauté des paysages champêtres, mais aussi à faire preuve de tolérance et d'accepter ces quelques désagréments de la vie rurale.



TOUR DE FRANCE

Les Jeunes agriculteurs de Bain-de-Bretagne participeront à l'animation de la commune lors du passage du Tour de France, le 29 juin prochain. De belles actions sont en préparation. Les agriculteurs qui souhaiteraient participer à cette initiative peuvent contacter le Président de l'association, Julien Choquet (tél. : 06 87 08 26 44).

TOP DÉPART POUR LE PERMIS DE VÉGÉTALISER



Le Permis de végétaliser, appelé "Bain nature", a été validé lors du Conseil municipal du 4 février dernier. Il offre la possibilité aux personnes intéressées de fleurir l'espace public.

Des initiatives peuvent ainsi être envisagées en de nombreux lieux : devant la façade de son habitation, au niveau d'un massif près de chez soi, mais aussi à l'intérieur d'une rue ou sur un trottoir. Les formulaires et les explications détaillées sont disponibles sur le site internet de la Ville et auprès de l'accueil de la mairie.

Une fois le dossier rempli et déposé, il est étudié par les Services techniques. Et après validation, une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public est délivrée. Chacun peut ainsi participer à la préservation de la biodiversité de la commune.

Balades-découvertes

Les élus en charge du projet se montrent ambitieux et soulignent qu'« avec plusieurs sites citoyens végétalisés, nous pourrions créer des balades-découvertes dans la ville afin de partager la passion des plantes. »

L'ENTRETIEN DU JARDIN

Les beaux jours sont là et le temps est propice au jardinage et à l'entretien de son extérieur. Mais ces activités nécessitent de respecter certaines règles, notamment en lien avec l'environnement et son voisinage.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'utilisation de pesticides est interdite pour les particuliers. À la place, des conseils existent pour traiter naturellement son jardin. Ils sont rappelés dans un livret intitulé "Jardiner sans pesticides", et disponible sur le site internet de la Mairie. Autre astuce, l'herbe issue de la tonte de sa pelouse peut être utilisée en paillage pour les arbustes ou en compost avec les déchets d'alimentation.

Cela évite aussi de les apporter en déchetterie.



Halte au bruit

Pour le bien-être de chacun, l'usage d'équipements bruyants tels que les tondeuses ne peut se faire à n'importe quel moment. Un arrêté municipal en fixe les limites : en semaine (du lundi au vendredi) de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

L'usage n'est donc pas permis les dimanches ou durant les jours fériés.

AGIR ENSEMBLE POUR LA PROPRETÉ DE LA VILLE

En septembre dernier, la Mairie avait organisé une opération de ramassage de déchets. Depuis, d'autres actions ont été mises en place, à l'initiative de différents acteurs locaux.

Déjà présent pour l'opération "Nettoyons notre ville", l'IME reste toujours actif et mobilisé. Un groupe d'élèves, encadré par deux éducateurs, effectue une fois par mois, un ramassage de déchets sur un secteur différent de la ville.

Au collège St Joseph, l'heure est aussi à l'action. Alors que la fermeture des salles de sports perturbait les cours d'EPS, les professeurs concernés ont proposé à leurs élèves de réaliser des randonnées dans la campagne bainaïse. L'objectif était d'associer une pratique sportive à une démarche citoyenne, en récupérant un maximum de déchets.

La Mairie tient à remercier toutes les personnes qui ont pris part à ces initiatives. Ces actions doivent sensibiliser chacun d'entre nous sur la nécessité de bien gérer nos déchets.



/ L'IME poursuit son action de ramassage de déchets.



/ Les élèves du collège St Joseph ont participé à plusieurs randonnées sportives et écologiques.

DÉPÔTS SAUVAGES

Le volume des dépôts sauvages constatés sur la commune tend à diminuer depuis quelques mois, notamment grâce à un contrôle accru et à une verbalisation systématique. Depuis le mois de mars, le montant de l'amende a d'ailleurs augmenté, dans le cadre d'une mesure nationale. En cas de dépôt sauvage, son auteur s'expose désormais à une amende de 285 € : 135 € (au lieu de 68 €) au titre de l'infraction + 150 € de forfait d'enlèvement. Pour les masques jetés dans la rue et les déjections canines, l'amende passe elle aussi de 68 € à 135 €.



SUBVENTION

L'été dernier, en raison du Covid-19, le traitement des boues issues de la station d'épuration a engendré pour la Mairie des frais supplémentaires, avec l'application d'un processus d'hygiénisation et des frais de transfert. Le surcoût a été évalué à 48 516 €. En contrepartie, une subvention de 14 555 € a été attribuée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

LE NOUVEAU CME EN PLEINE ACTION

Les élus du Conseil municipal des enfants (CME) ont participé à plusieurs séances de travail afin de trouver des projets. Ils ne manquent pas d'idées, ni d'ambition pour Bain-de-Bretagne.

Comme pour le Conseil municipal, les 16 enfants du CME sont organisés en commissions. Elles sont dédiées à la réalisation des projets sélectionnés et à la communication. Les jeunes élus sont accompagnés de trois adultes, Maud Le Bleiz, Maire adjointe aux Affaires scolaires et extrascolaires, Florence Manceau, Conseillère municipale déléguée au CME, et une animatrice, Laurie Praud.

Intéressés pour animer la ville, les enfants ont retenu l'idée d'organiser une journée artistique, ouverte à tous. Elle devrait se dérouler le samedi 12 juin après-midi, au Clos Loisel, avec notamment des ateliers de peinture et de la musique.

Pour montrer leur volonté de protéger l'environnement et pour embellir la ville, les enfants souhaiteraient également installer des cendriers dans la ville. Les mégots ainsi collectés seraient recyclés et serviraient à produire du mobilier urbain tel que des bancs ou des chaises. Enfin, selon le budget, un troisième projet pourrait voir le jour. Il s'agirait d'installer des jeux de rue, en accès libre et gratuits pour tous.

Les trois projets doivent désormais être étudiés pour en évaluer le coût et la faisabilité d'ici la fin de l'année scolaire.



/ Le CME a dévoilé les projets qu'il souhaite mettre en place.

LES VACANCES D'ÉTÉ À L'ACCUEIL DE LOISIRS

Cet été, l'Accueil de loisirs sera ouvert du 7 juillet au 1^{er} septembre. Les inscriptions se feront sur le portail Familles à partir du 4 juin. L'équipe des animateurs est à pied d'œuvre pour proposer aux enfants des animations de qualité. Des informations plus précises seront communiquées prochainement.



Mini-séjours

L'Accueil de loisirs espère pouvoir organiser à nouveau des mini-

séjours. Si les conditions sanitaires le permettent, ils auraient lieu en juillet et accueilleraient 24 enfants de 6 ans (ayant effectué leur CP) à 12 ans. Pour en savoir plus : www.baindebretagne.fr.

Partager sa passion avec les enfants

L'Accueil de loisirs recherche des personnes qui accepteraient de consacrer un peu de temps afin de présenter leur passion aux enfants de l'ALSH. Il peut s'agir d'activités réalisées en tant que professionnel ou amateur et dans des domaines variés (culture, sport, bénévolat, actions caritatives...). Ces échanges sont toujours très enrichissants et donnent l'occasion aux enfants de découvrir de nouveaux domaines. Les personnes intéressées peuvent contacter le 02 99 43 35 20 ou par mail (clsh@ville-baindebretagne.fr).



INSCRIPTION SCOLAIRE

En septembre prochain, les enfants nés en 2018 pourront faire leur première rentrée en Petite section de maternelle.

Pour les deux écoles publiques, Henri Guérin et La Guédalais, les inscriptions se font tout d'abord auprès du Service scolaire de la Mairie (tél. 02 99 44 43 37).

Le choix d'affectation est décidé par une commission municipale, en fonction notamment du nombre d'élèves inscrits et en veillant à maintenir des effectifs homogènes dans les deux établissements. La décision est ensuite communiquée aux familles par courrier.

À LA GUÉDELAIS, LES ENFANTS DÉCOUVRENT LA POTERIE

En mars dernier, les élèves de l'école La Guédelaïs ont suivi une initiation au travail de poterie. Elle était encadrée par un potier du Grand-Fougeray, Jacques Delahaye, en résidence à l'école. Une demi-journée par classe, de la Petite section au CM2, a ainsi été organisée et a permis de faire découvrir les différents aspects de la poterie.

Au cours d'un atelier modelage, les élèves ont notamment réalisé leurs propres objets. Ils se sont également initiés à la gravure de tablettes d'argile. Ces réalisations ont été ensuite regroupées en tableaux pour décorer l'école.

Après cette première semaine de découverte, les différentes classes doivent se rendre en fin d'année dans l'atelier du potier. Sur place, les élèves pourront s'essayer au maniement d'un tour, comprendre l'utilisation du four et découvrir des mosaïques.



/ Jacques Delahaye (à droite) partage son savoir-faire auprès des enfants.

EXPOSITION H2O, À L'ÉCOLE HENRI GUÉRIN

En février, l'école Henri Guérin a mis en place une exposition sur le thème de l'eau. Elle regroupait des objets et des œuvres réalisés par les différentes classes et durant les temps périscolaires. Les élèves ont pu laisser libre cours à leur créativité et ce sont des réalisations très diverses qui ont été proposées : des peintures, des bâtons de pluie, des constructions en volume et des installations originales.

Cette année, le protocole sanitaire n'a pas permis à tous les parents de découvrir cette traditionnelle exposition sur l'art, installée dans le hall de l'école maternelle. Mais afin d'en faire profiter le plus grand nombre, celle-ci a été déplacée dans la verrière de la mairie, pendant 3 semaines en avril.



/ Le thème de l'eau a inspiré les différentes classes.

JEU DE PISTES

Les animateurs et responsables du Service périscolaire interviennent dans les deux écoles publiques et accompagnent les enfants tout au long de l'année.

Pour changer et aller à la rencontre des familles, ils ont voulu organiser un temps fort, sous la forme d'un jeu de pistes.

Celui-ci est prévu le samedi 22 mai. Ce sera l'occasion de découvrir la ville en s'amusant.

UNE COLLECTE DE PAPIER À LA ROSE DES VENTS

Depuis quelques mois, une borne destinée à collecter le papier sous toutes ses formes (journaux, magazines, publicités, feuilles...) est installée sur le parking de l'école Ste Anne à la Rose des vents

Cette action menée par l'Apel, l'association de parents d'élèves, et les responsables de l'établissement s'inscrit avant tout dans une démarche citoyenne et écologique.

« Auparavant, des actions similaires permettaient à l'association d'obtenir un soutien financier de la part de certains prestataires, se souvient Pierre Fischer, responsable de l'Apel. Mais cela s'est arrêté. »

La borne sert désormais avant tout à sensibiliser les familles au tri des déchets et à prendre conscience de notre consommation de papier.



EXPRESSION DU GROUPE NOTRE VILLE - NOTRE AVENIR

Si vous vous promenez régulièrement dans le centre-ville de Bain-de-Bretagne, vous avez pu observer les jardinières plus fleuries, les panneaux pour lutter contre la prolifération des déjections canines et les slogans peints sur les trottoirs pour réduire les déchets jetés sur la voirie.

Ces actions pour améliorer notre cadre de vie sont appréciables mais restent très insuffisantes.

Les services techniques font leur maximum pour assurer la propreté de l'espace public mais les déchets réapparaissent toujours plus rapidement. Bien sûr, cet effort ne peut reposer uniquement sur la municipalité. Il nécessite la participation active des habitants. Nous devons nous interroger sur l'environnement que nous voulons avoir et sur les actions individuelles que nous pouvons mener pour que moins de déchets soient abandonnés n'importe où (utiliser un cendrier portatif pour les mégots, une gourde au lieu d'une bouteille plastique).

Toutefois, la situation ne pourra vraiment s'améliorer sans une politique plus ambitieuse de la majorité et une augmentation des moyens attribués au nettoyage des rues.

Nous regrettons aussi le peu d'actions entreprises pour améliorer la sécurité des déplacements alors que les attentes sont immenses. Certes, la réfection des trottoirs ou la création de pistes cyclables demandent des moyens et prennent du temps mais il existe aussi des solutions simples et peu coûteuses pour réduire la vitesse et renforcer la sécurité des déplacements. De tels aménagements, même provisoires, sont importants pour montrer que le développement de Bain-de-Bretagne ne passe pas uniquement par la construction de lotissements ultra-denses et éloignés du centre-ville mais que l'amélioration de la qualité de vie des habitants dans le centre-ville est aussi une priorité de la majorité

/// CONTACT

Tél. 07 82 80 39 71

Courriel : v.chassat_mairie_bdb@yahoo.com



Alexis DUFRESNE, Emmanuelle DANET, Valérie CHASSAT et Patrick RESCAN

EXPRESSION DU GROUPE CONSTRUIRE ENSEMBLE

Une vérité bonne à dire pour préparer l'avenir.

Le potentiel financier de la commune de Bain de Bretagne est gravement détérioré par un prêt toxique de 3 millions d'€ qui coûtera 15 millions d'€ jusqu'en 2028 ! Inacceptable mais vrai ! Pour faire face, depuis 2015, la commune a vendu plus de 2 millions d'€ de son patrimoine, réduit excessivement les dépenses, a reporté des travaux d'entretien des équipements existants et a minimisé les coûts des chantiers initiés : avenue Jules Jouin, travaux annexes à la piscine, médiathèque,... Face à cette situation préoccupante, nous avons voté le budget 2021 parce qu'en tant qu'habitants de Bain de Bretagne, nous aspirons tous à des temps meilleurs et à des infrastructures rénovées et nouvelles pour permettre aux jeunes et moins jeunes d'avoir une nouvelle école, une salle de sports, probablement en fin de mandat un équipement culturel, et sans oublier la rénovation et l'embellissement des équipements de la commune...

De son côté, Bretagne Porte de Loire Communauté a programmé la réalisation de la piscine, la maison de la jeunesse, la maison de la solidarité... Nous soutenons ces projets et veillons pour que la transition écologique ne soit pas oubliée dans ces budgets trop contraints par les errements du passé.

Enfin, nous insistons sans relâche pour que nos associations soient mieux soutenues afin de garder le lien social, le vivre ensemble et la solidarité nécessaires dans ces moments difficiles.

Rémy CONNEAU, Stéphanie GOURVEZ

/// CONTACT

Courriel : remy.conneau@orange.fr
ou steffi-g2010@hotmail.fr

EN BREF



MAR. | SIRÈNES

La Mairie a sollicité l'avis des habitants sur le nouveau lieu d'installation de la sculpture des Sirènes. Trois sites étaient proposés, au niveau de la place de la République et aux abords de l'étang.



FÉV. | VACCINATION

Le centre de vaccination de Bain-de-Bretagne a démarré le 22 février. Installé à la salle des Fêtes, ce dispositif est venu compléter les centres de vaccination déjà présents sur le département. La lutte contre l'épidémie se fait donc aussi localement.



FÉV. | ACCUEIL DE LOISIRS

Durant les vacances d'hiver, 8 enfants de l'Accueil de loisirs ont participé à un atelier photo, animé par Henri Leray, un amateur passionné. En plus de jouer les photographes, les enfants ont pu comprendre le principe du développement sur papier, à partir d'une pellicule.



MAR. | DÉCHETTERIE

Une carte Pass déchets est désormais nécessaire pour accéder aux différentes déchetteries du territoire. Dans un second temps, au niveau de la future déchetterie de Bain-de-Bretagne, elle permettra aux usagers d'accéder au site de façon automatisée.



AVR. | RESSOURCERIE

La Ressourcerie de Bain-de-Bretagne a effectué un important déstockage de sa boutique avant de fermer ses locaux pour plusieurs semaines. Des travaux d'ampleur vont en effet être menés sur le bâtiment.

B2F
Location - Vente - Entretien
BAIN DE BRETAGNE
02.99.44.80.63

MENGARD & CO
DES CARRELEURS ET DES PEINTRES
WWW.MENGARD-CO.FR — 02 99 57 95 66

**LEMOINE
BEUNET**
immobilier
ESTIMATION GRATUITE DE VOTRE BIEN
02 99 43 80 80 - 7 pl. St Martin BAIN DE BRETAGNE

Espaces de vie
Aménagement
Décoration
Luminaires
Plomberie
Électricité
Cloison
Isolation
Parquet
Sanitaires
etc

**BAINS
DOUCHES**
etc
www.bdetc.fr
06 76 62 94 66

Dans la période actuelle, certains organisateurs ont préféré annuler leurs événements. Ceux qui sont annoncés ici étaient encore maintenus au moment de l'impression du magazine. Ce maintien est toutefois susceptible d'être remis en cause, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des consignes reçues. Pour en avoir la confirmation et pour connaître les mesures sanitaires mises en place, il est préférable de contacter directement les organisateurs.

TOUR DE FRANCE

La 4^e étape du Tour de France, prévue le mardi 29 juin, passera par Bain-de-Bretagne. Les cyclistes arriveront de Guipry-Messac, au niveau du Coudray. Ils entreront ensuite dans la ville, en passant par la rue du Chêne vert avant de rejoindre la rue de Rennes et de repartir vers Janzé. La caravane publicitaire est attendue pour 12h30 et les coureurs vers 14h30.

Bain-de-Bretagne a été désigné ville relais-étape à cette occasion. À l'initiative de la Mairie, un village d'animation sera installé de 10h à 17h, sur la gare routière. De nombreuses activités et temps forts seront proposés au cours de la journée. Une boutique officielle sera présente et durant l'après-midi, le public pourra assister à la retransmission de l'étape sur grand écran.



ANIMATION

EXPOSITION

Du 12 au 27 mai

>> Verrière de la Mairie

Différents costumes traditionnels bretons seront présentés.

JEU-CONCOURS

Du 12 au 30 juin

>> Centre-ville

L'association des commerçants Les Vitrites de Bain et la Mairie organisent un jeu-concours ouvert à tous, sous la forme d'un "up'cycling". Le principe consiste à transformer des vieux vélos pour décorer la ville, à l'occasion du passage du Tour de France. Les vélos seront exposés en centre-ville du 12 au 30 juin. Le public aura la possibilité de voter pour l'œuvre de son choix. 3 vélos seront à gagner dont un modèle électrique. Pour plus de précisions : www.baindebretagne.fr ou sur la page Facebook des Vitrites de Bain.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Vendredi 18 juin

>> Centre-ville / Lire p.8

FEU D'ARTIFICE

Mardi 13 juillet

>> Près de l'étang

Le traditionnel feu d'artifice est organisé par la Mairie, avec l'association Artlucaris. Différentes animations pourront accompagner la soirée.

SALON DES ARTS

Samedi 25 et dimanche 26 septembre

>> Salle des Fêtes / Lire p.8

SPORTS

RELAIS DU SEMNON

Dimanche 26 septembre / Lire p.16

JEUNE PUBLIC

JEU DE PISTES

Samedi 22 mai

>> Centre-ville / Lire p.21

VOS ÉLUS

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Dimanches 20 et 27 juin / Lire p.2

MÉDIATHÈQUE

Samedi 15 mai • de 10h à 12h

Séance de dédicaces d'Auguste Daniel et présentation de ses deux livres ("Bain-de-Bretagne" et son supplément 2020 ainsi que "La Dominelais, au fil du temps").

Samedis 22 mai et 19 juin

• de 10h à 11h30

Atelier de conversation anglaise (pour adolescents et adultes).

Samedi 22 mai • de 11h à 15h

Jeux bretons.

Samedis 29 mai et 26 juin • 10h

Atelier d'écriture (pour adolescents et adultes).

Animations gratuites et ouvertes à tous

sur réservation (tél. : 02 99 44 86 55

ou mediatheque@ville-baindebretagne.fr).



6 rue du frère Emery
35470 BAIN-DE-BRETAGNE
02 99 43 70 39

automobiles du centre

ISOLEZ VOTRE MAISON POUR 1 EURO

LEGAL
PLATRIER - PLAQUISTE & ISOLATION
DEPUIS 1990

4, allée de la Vilaine - 35470 Bain-de-Bretagne - 14, rue de l'Abbé Grain - 44590 DERVAL

Tel. 02 99 43 93 27

RESPIRE

Artisan Boulanger

Parc d'activité Château Gaillard | Bain de Bretagne
02 23 08 01 83 | Ouvert 7j/7 de 7h à 19h30

Naturellement bon !



PEPINIERES - FLEURS
VENTE DIRECTE

Les Courbettières, Bain-de-Bretagne
02 99 43 99 62

Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 18h45
(18h à partir du 01/06)

Accueil dans le respect des mesures barrières pendant la crise sanitaire

Plants de légumes, fleurs, aromatiques,
petits fruits, plantes à massifs

CAT - QUALITE

www.catpepinierenotreavenir.bzh